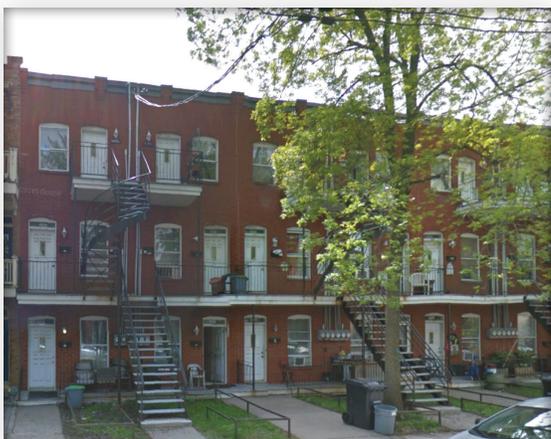


INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresses touchées

Du 6312 au 6334, rue Drolet

Investissements

290 000 \$

Calendrier

D'août à novembre 2017

Horaire

Du lundi au vendredi,
entre 7 h et 17 h

Travaux plus bruyants après 8 h

Entrepreneur

Construction SENI inc.

Travaux majeurs de rénovation

Les travaux visent à remplacer les escaliers et les balcons à l'avant de votre immeuble. Ainsi, l'accès sera plus sécuritaire.

À l'extérieur et au sous-sol :

- ▶ À l'avant de l'immeuble : les escaliers, les balcons, les garde-corps et les mains-courantes seront remplacés.
- ▶ Notez qu'il n'y aura pas de travaux sur les escaliers arrière.
- ▶ Les vides sanitaires seront nettoyés. On y ajoutera de l'éclairage et de la ventilation.

Dans les 6 logements du rez-de-chaussée :

- ▶ Une trappe d'accès au vide sanitaire sera installée dans le plancher du salon de chaque logement.
- ▶ Un nouveau conduit de ventilation sera installé pour éviter la formation de moisissures dans le vide sanitaire. Ce conduit passera dans le garde-robe de votre chambre et longera le plafond jusqu'à l'extérieur. Le conduit sera recouvert avec du gypse.

Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ bruit, poussière,
- ▶ présence des ouvriers dans certains logements ainsi qu'à l'intérieur et autour de l'immeuble,
- ▶ présence d'équipements.

Inconvénients majeurs

- ▶ Lorsque les escaliers/balcons avant seront démolis, vous devrez circuler par l'arrière du bâtiment. Des escaliers temporaires d'urgence seront installés à l'avant, mais il est conseillé de les utiliser uniquement en cas d'urgence.

QU'EST-CE QU'UN VIDE SANITAIRE?

Il s'agit en fait d'un sous-sol qui n'est pas fini et qui n'est pas habitable. Sa hauteur varie entre 20 cm et 179 cm. Cet espace ne doit pas servir de rangement ou d'entreposage.

Merci! Votre patience et votre collaboration sont appréciées.

Avec vous



Un porte-à-porte aura lieu pour vous donner plus de détails sur les travaux et pour répondre à vos questions.

À vous d'agir — Rôle du locataire

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devrez :

- ▶ préparer votre balcon (voir fiche en annexe);
- ▶ dégager votre salon et votre chambre à coucher (pour l'installation de la trappe d'accès et du conduit de ventilation);
- ▶ entrer dans l'immeuble par une autre entrée que l'entrée principale.

1. **Surveillez les avis sur la porte de votre logement** pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement. L'entrepreneur vous informera au moins 48 heures à l'avance. Les rendez-vous seront fixés entre **8 h et 17 h**.
2. Assurez-vous d'être **présent au rendez-vous fixé**. Si vous ne pouvez pas y être, **désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un voisin, un ami ou un membre de la famille**.
3. Si, pour une **raison majeure**, vous **ne pouvez pas être présent au rendez-vous fixé** et vous n'avez **pas trouvé quelqu'un** pour vous remplacer, **informez-en les ouvriers ou votre agent de liaison**, le plus rapidement possible.



Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Marc Sédillot**, votre agent de liaison, en composant le **514 868-3077**.

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec



L'OMHM À VOTRE SERVICE! | 514 872-OMHM (6646)

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7 | RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7

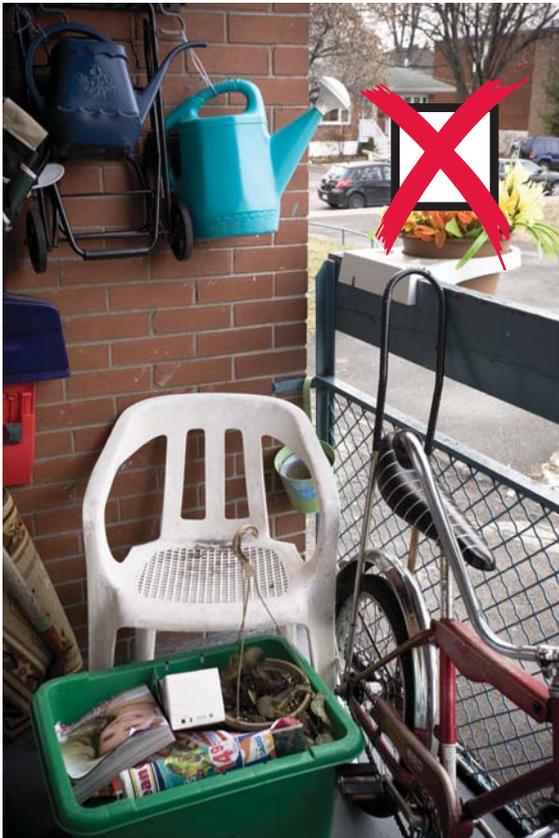
Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

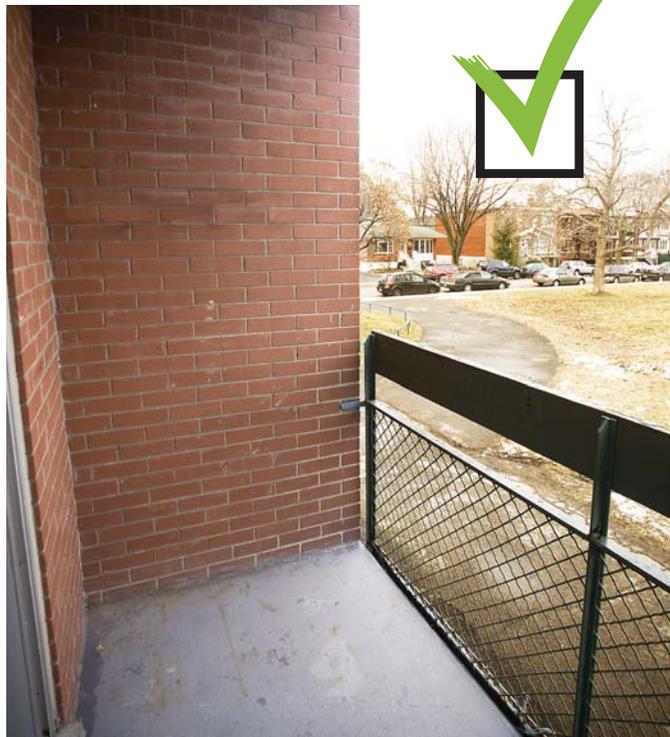
Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,
prêt pour les travaux



Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Vous possédez une antenne satellite ?

Dès maintenant, vous devez :

- ▶ **Faire déplacer votre antenne sur le support prévu à cet effet.**
- ▶ Ce support se trouve sur la toiture de votre immeuble.
- ▶ L'installation doit être faite par la compagnie qui vous fournit l'antenne et le service de câblodistribution.



Les étapes à suivre :

1. **Prenez rendez-vous** avec votre compagnie de câblodistribution.
2. **Avisez le centre d'appels** de l'Office de la visite du technicien au moins **24 heures à l'avance**.
Composez le **514 872-OMHM (6646)**.
3. **Lorsque le technicien sera sur place, appelez le centre d'appels pour les prévenir**.
Un employé de l'Office se déplacera pour lui permettre d'avoir accès à la toiture.
4. Faites-vous **rembourser les frais d'installation** en communiquant avec **Marc Sédillot**,
votre agent de liaison : **514 868-3077**. Ayez votre facture en main.

Votre antenne n'a pas été déplacée avant le début des travaux ? Elle sera débranchée et retirée.

